

Comité Régional de Tourisme Equestre Champagne-Ardenne

STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE TOURISME EQUESTRE

CAHIER DES CHARGES

juillet 2011

1. Contexte.

Le Conseil Régional de Champagne-Ardenne a approuvé le 15 mai 2006 son schéma régional pour l'aménagement, le développement et l'organisation touristique & plan marketing.

Dans le cadre de cette réflexion, le tourisme d'itinéraires est apparu comme une des filières majeures à développer. En effet, le diagnostic réalisé a montré que la Champagne-Ardenne est par nature un territoire de passage et de découverte et le développement du tourisme d'itinéraires s'y avère totalement justifié.

Plusieurs types de pratiques s'inscrivent dans le tourisme d'itinéraires. Les circuits et routes de découverte du patrimoine, le tourisme fluvial, le tourisme à vélo, la randonnée pédestre et équestre.

Le développement du tourisme équestre constitue ainsi un enjeu important au niveau régional et peut contribuer davantage à l'économie touristique régionale.

En 2006, le Conseil des chevaux de Champagne-Ardenne a réalisé un diagnostic sur le tourisme équestre en Champagne-Ardenne. Cette étude a permis :

- de mettre en évidence un réel potentiel de développement de cette filière.
- d'identifier les professionnels ayant déjà des activités dans ce domaine.
- de montrer l'absence de mise en réseau de ces professionnels.
- d'identifier un certain nombre de pistes d'actions.

En effet, plus de 80 structures d'hébergements labellisées peuvent accueillir cavaliers et chevaux sur tout le territoire régional, ce qui représente une capacité d'accueil totale de plus de 2 500 places.

Cependant, un certain nombre de contraintes pèsent sur le potentiel de développement de la filière :

- les hébergements sont souvent éloignés des principaux itinéraires de randonnée.
- l'offre actuelle est principalement constituée d'excursions d'une heure à une journée maximum et des stages de séjours.
- Les 1900 km de chemins équestres recensés sont essentiellement des petites boucles qui ne sont pas reliées entre elles, qui ne sont pas mises à jour et dont les données ne sont pas partagées.
- Les acteurs sont peu regroupés entre eux ce qui entraîne une absence de coordination des actions et une offre hétérogène et peu lisible.
- La volonté des professionnels à s'investir dans le tourisme doit, en partie, être confirmée.

Au-delà de ces constats, plusieurs besoins ont été identifiés :

- Les professionnels ont à l'évidence des besoins en formation « touristique » et en outils de mise en réseau.
- Le développement du tourisme équestre passe nécessairement par une phase d'acquisition de savoir-faire.

Avec l'appui du Conseil Régional et du Conseil des chevaux de Champagne-Ardenne, le comité régional de tourisme équestre souhaite donc concevoir une stratégie développement de la filière et mettre en œuvre des actions visant à créer sur le territoire régional une offre organisée permettant l'itinérance et correspondant à la demande de la clientèle actuelle.

Il souhaite également, avec l'ensemble des acteurs du tourisme équestre, associer l'ensemble des partenaires concernés :

- le Comité régional du tourisme qui développera une communication régionale sur ce thème
- les comités départementaux du tourisme dont certains ont déjà organisé une offre de niveau départementale
- le réseau des offices de tourisme qui contribue à la mobilisation des acteurs locaux
- La mission appui conseil au tourisme auprès du Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE).

2. Objectifs de la démarche.

- Organiser et mettre en réseau les acteurs de la filière.
- Créer une offre correspondant à la demande.
- Préparer une stratégie de soutien adaptée en lien avec les institutions régionale et départementales.

Cette stratégie devra tenir compte :

- De l'identité de chacun des acteurs du réseau et des partenaires.
- De la clientèle
- Des capacités financières des réseaux et des structures

Elle devra contribuer au développement des relations entre les acteurs du réseau et rapprocher les prescripteurs de l'offre existante.

3. Contenu de la mission

Il est proposé une mission en deux phases.

Il est également souhaité une démarche très opérationnelle comprenant un fort lien avec les professionnels du tourisme équestre.

La première phase devra permettre une acquisition de savoir-faire touristiques.

Elle comprendra notamment :

- Une reprise et une actualisation du diagnostic réalisé par le Conseil des chevaux en 2006.
- Une prise de contact avec les professionnels qui permettra notamment de préciser les conditions de fonctionnement des structures existantes (personnel, comptes de résultats, état des locaux) et les clientèles accueillies (typologie, origine...)
- Une analyse comparée des actions menées dans d'autres régions.

- Une recherche sur les besoins, notamment de formation et de professionnalisation, des dirigeants et des salariés et la mise en place des premières formations collectives.
- La définition de la stratégie de développement avec les professionnels

La deuxième phase de l'étude

- 2^{ème} phase (optionnelle) : démarrage de la mise en réseau, travail sur la création de produits touristiques et « marchandisables ».

4. Conditions de réalisation

- Commanditaire

Comité régional du tourisme équestre.

- **Un comité de pilotage** est chargé du suivi de l'étude.

Il est composé de représentants du comité régional du tourisme équestre auxquels sont associés des représentants :

- Du Conseil des chevaux de Champagne-Ardenne
- Du Conseil Régional de Champagne-Ardenne
- Du Comité régional du tourisme
- De la mission appui conseil au tourisme auprès du DIRECCTE
- Des Comités départementaux du tourisme
- Direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt

- Délai d'exécution et restitution

L'étude (complète) doit être conduite dans un délai maximum 8 mois à partir de la date de la signature du contrat.

Le comité de pilotage doit se réunir à 4 reprises.

Une fois pour le démarrage de l'étude et à l'issue de chaque phases.

Une présentation publique du rapport final doit également être faite devant l'ensemble de la profession et des territoires.

- Résultats et propriétés

Les résultats de chaque phase font l'objet d'un document autonome accompagné d'une note de synthèse.

Un rapport final est rendu à la fin de l'étude.

Ils sont à remettre sous deux formats :

- Format papier : le cabinet conseil adresse au comité régional du tourisme équestre, 15 jours avant chaque réunion, les dossiers nécessaires (un exemplaire par membre du comité de pilotage).
- Format informatique : le cabinet conseil remet au comité régional du tourisme équestre les résultats de chaque phase, ainsi que le résultat global accompagné d'une note de synthèse sous forme numérique selon les formats informatiques courants et compatibles avec de nombreux logiciels.

En outre, le cabinet conseil doit remettre copie de tout document collecté lors de la présente étude et ayant servi à l'élaboration de celle-ci.

Les résultats de l'étude sont pleine propriété du comité régional du tourisme équestre qui en dispose selon sa volonté. Aucune communication concernant cette étude ne peut être faite à un tiers, privé ou public, sans l'autorisation écrite du comité.

- **Aucune indemnité** au titre de la réponse à ce cahier des charges ne peut être demandée.

5. Eléments à fournir dans la réponse :

- Méthodologie proposée.
- Délais de réalisation et calendrier d'intervention.
- Conditions financières en précisant chacune des phases.
- Présentation du cabinet et ses références d'intervention dans le domaine concerné.
- Equipe travaillant sur le projet avec référence des consultants.

Les critères de sélection des offres sont :

1. valeur technique : 70 %.

- Capacité à identifier les enjeux et à déterminer les points d'appuis du développement touristique de la filière équestre.
- Capacité à élaborer un programme d'actions en déterminant pour chacune de qui elles relèvent précisément et dans quel cadre partenarial.
- Connaissance de ce domaine du tourisme et expérience acquise.

2. prix : 30%.

Il est précisé qu'une audition de trois soumissionnaires minimum dont les offres auront été jugées comme étant les plus intéressantes est prévue. La participation à cette audition est obligatoire. Lors de cette audition, le soumissionnaire développe le contenu de son mémoire technique et répond aux éventuelles questions soulevées par son offre.

Les candidats ont la possibilité de modifier le phasage tel que proposé dans ce cahier des charges à condition de justifier leur proposition.

Pièces jointes : diagnostic sur le tourisme équestre en Champagne-Ardenne - 2006

Proposition à envoyer à

Guy Pierre DAUNAY
Comité régional du tourisme équestre

(03) 25 70 93 32 Bureau
(06) 11 71 68 97 Mobile
crtechampagneardenne@free.fr
24, route de Nicey
10260 RUMILLY les VAUDES
<http://crtechampardenne.canalblog.com/>

Avant le jeudi 8 septembre 2011